



**Exercice 1: Testament/exécution testamentaire**

1. Quelles exigences formelles un testament ordinaire doit-il remplir?
2. Quelles sont les autres possibilités de régler sa succession (outre le testament ordinaire) de son vivant?
3. Quelles sont les tâches de l'exécuteur testamentaire?

**Solution**

1. **Art. 505 al. 1 CC.** Déclaration sous forme holographe/à rédiger entièrement à la main, y compris la date et la signature.
2.
  - **Art. 498–504 CC.** Les dispositions testamentaires par acte public (testament public): nécessite le concours de deux témoins devant un officier public, un notaire ou une autre personne ayant qualité à cet effet.
  - **Art. 506–508 CC.** Dispositions testamentaires dans la forme orale: uniquement par suite de circonstances extraordinaires, le concours de deux témoins est nécessaire. Ceux-ci écrivent et remettent cet écrit sans délais entre les mains d'une autorité judiciaire.
  - **Art. 512 CC.** Pacte successoral: accord entre le défunt et les parties contractuelles (p.ex. les héritiers réservataires).
3.
  - **Art. 518 al. 2 CC**
  - Respecter la volonté du défunt
  - Gérer la succession
  - Payer les dettes du défunt
  - Acquitter les legs
  - Procéder au partage conformément aux ordres du défunt ou suivant la loi

**Exercice 2**

Le 15 mars 2017, un client a acheté 14 actions de la société suisse XENUM au prix de 1650 francs par action. Pour l'achat, la banque a réclamé des frais de 312 francs. La somme de 910 francs a été créditée au client le 10 mai 2017 pour tous les coupons. La même distribution nette a de nouveau été réglée en 2018 et 2019.

Le 31 octobre 2019, le client se sépare des actions à un cours individuel de 1550 francs. La banque réclame des frais de 290 francs pour la vente.

1. Établissez les décomptes bancaires du 15 mars 2017, 10 mai 2017 et 31 octobre 2019.

**Solution**

Décompte bancaire du 15 mars 2017			
Achat 14 actions XENUM à CHF 1650 chacune	CHF	23 100	
Frais bancaires	CHF	312	
<b>Montant débité sur le compte bancaire</b>	CHF	<b>23 412</b>	
Décompte bancaire du 10 mai 2017			
Dividende net	Avoir en banque	CHF	910
35% impôt anticipé		CHF	490
<b>Dividende brut</b>		CHF	<b>1 400</b>
Décompte bancaire du 31 octobre 2019			
Vente 14 actions XENUM à CHF 1550 chacune	CHF	21 700	
Frais bancaires	CHF	-290	
<b>Montant crédité sur le compte bancaire</b>	CHF	<b>21 410</b>	

2. Calculez le résultat par action (gain ou perte) pour les 14 actions XENUM. Les frais bancaires ne doivent pas être pris en compte.

**Solution**

Vente 1 action XENUM	CHF	1550
Achat 1 action XENUM	CHF	1650
<b>Perte réalisée par action</b>	CHF	<b>-100</b>

3. Calculez les rendements atteints par chaque action XENUM. Ce faisant, il convient de répartir tous les frais bancaires entre les actions.

**Solution**

Vente 1 action XENUM	CHF	1550
Achat 1 action XENUM	CHF	1650
perte réalisée <b>par action</b>	de 2.	CHF <b>-100</b>
Dividende brut pour 2017	1400 / 14 actions	+ 100 CHF
Dividende brut pour 2018	1400 / 14 actions	+ 100 CHF
Dividende brut pour 2019	1400 / 14 actions	+ 100 CHF
Rendement du 15 mars 2017 au 31 octobre 2019 = 945 jours		CHF 200
moins frais bancaires de (290 + 312)		CHF -43
=) 602 / 14 actions =		
Bénéfices par action en 945 jours		CHF 157
Bénéfices sur 360 jours		CHF 59.80
En cas d'investissement de		CHF 1650
Rendement	59.8 / 1650 =	<b>3,62%</b>

4. La valeur nominale d'une action XENUM s'élève à 1250 francs. Quel pourcentage de dividende XENUM a-t-elle accordé pour son action?

**Solution**

Dividende brut	1400 pour 14 actions =	100 par action
Valeur nominale d'une action	CHF 1250	
Dividende	100 / 1250 =	<b>8%</b>